

## Saisie de TelQuel et Nichane pour "non respect dû au roi"

05/08/2007

Dans un premier temps, le Premier ministre a annoncé samedi dans un communiqué la saisie de l'hebdomadaire arabophone Nichane pour manquement au respect dû au roi et pour "des expressions contraires à la morale".

Dans la soirée, le ministère de l'Intérieur a de son côté ordonné la saisie de l'hebdomadaire francophone TelQuel invoquant comme seule cause de la saisie le non respect du roi.

L'hebdomadaire arabophone Nichane a été saisi pour "avoir publié en outre des articles mettant en cause le Prophète et portant atteinte à la moralité publique et aux bonnes moeurs", selon l'agence Map.

Dans son dernier numéro de samedi, Nichane a critiqué des propos du roi Mohammed VI concernant la monarchie marocaine et les élections législatives du 7 septembre 2007, dans son discours du trône prononcé le 30 juillet.

Nichane a publié dans le même numéro un dossier intitulé "Le sexe dans la culture islamique", illustré de tableaux de peinture et accompagné de citations d'anciens poètes et auteurs arabo-musulmans sur la sexualité.

"Il a été décidé de saisir le numéro 113-114 de l'hebdomadaire Nichane qui a publié un éditorial et des articles comprenant des expressions contraires à la morale, qui heurtent les sentiments des musulmans et constituent, en plus, un manquement au respect dû à sa majesté le roi", avait indiqué dans l'après-midi le communiqué du Premier ministre.

Contacté par l'AFP, le directeur de Nichane et de TelQuel, Ahmed Benchemsi a indiqué qu'il allait être interrogé par la police qui l'a convoqué.

"Le gouvernement tiendra à ce que la justice dise son mot (...) dans le respect total de son indépendance", ajoute le communiqué du Premier ministre sans préciser si des poursuites judiciaires allaient être engagées.

L'interrogatoire de M. Benchemsi "doit porter sur des articles mettant en cause le prophète et portant atteinte à la moralité publique et aux bonnes moeurs", a par la suite indiqué Map, citant "des sources proches de l'enquête".

Ahmed Benchemsi a été convoqué par la police judiciaire de Casablanca "sur instructions du parquet", selon ces mêmes sources.

Le Premier ministre a dénoncé dans son communiqué des "dérapages (de Nichane) qui sont contraires aux lois, à la moralisation de la vie publique, à la restructuration du paysage médiatique escomptée en général et de la presse écrite en particulier".

En janvier 2007, deux journalistes de Nichane avaient été condamnés à trois ans de prison avec sursis et une amende de 80.000 dirhams (7.220 euros) pour avoir publié un dossier intitulé "Comment les Marocains rient de la religion, du sexe et de la politique". Ils avaient été condamnés pour "diffamation envers l'islam et la monarchie".

Source : AFP



<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=2024>